



Plan Particulier de Mise en Sûreté PPMS

En cas de risques majeurs, le PPMS a pour objectif d'assurer la mise en sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

- × les risques naturels :
tempête, inondation, séisme (zone de sismicité : faible - 2), mouvements de terrain
- × les risques technologiques :
transport de matières dangereuses
- × les situations d'urgence particulières
intrusion de personnes, découverte d'objets suspects, ...

Le plan particulier de mise en sécurité a été élaboré en 2016 en collaboration avec la Gendarmerie et est réactualisé tous les ans.

Il a été présenté au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) le 28 septembre 2016 et au Bureau OGEC le 6 octobre 2016.

Il a été présenté en Assemblée Générale le 15 décembre 2016.

Des exercices de mise à l'abri doivent être réalisés chaque année. Ces exercices obligatoires servent à valider le PPMS et à donner les bons réflexes aux enseignants, aux élèves et aux parents d'élèves.

Un exercice de mise en sécurité aura donc lieu prochainement.

La date et l'horaire ne seront volontairement pas communiqués en amont, de façon à réaliser un exercice le plus proche possible de la réalité.

En cas d'alerte donnée par les autorités, l'Établissement active le PPMS et ferme ses portes. Pour la sécurité de tous, il faut alors respecter les consignes que vous trouverez au dos de ce courrier.

Jean-Luc CHAUVIN
Chef d'Établissement

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur

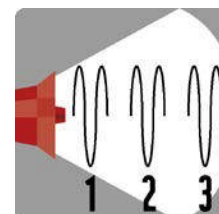
En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sûreté. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

France Bleu Loire Océan Angers :	88.5 MHz
France Inter Segré :	90.2 MHz
radio Alouette FM secteur Angers :	99.1 MHz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ne venez chercher votre enfant que lorsque les autorités vous inviteront à le faire.